

**MAIRIE
D'
ASCROS**



06260 ASCROS

☎ 04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

ASCROS, le 23/09/2017

Compte-rendu de la Réunion en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

Du 16 Septembre 2017

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : ANGELIN René, BASSI-CARLIN Colette, BECCARIA Yann, BLAIN Michel avec procuration à BASSI-CARLIN Colette, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, GIOVANNESCHI Christiane, HAMES Nicole, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====
Ordre du Jour : Ecole d'Ascros, et RPI ; Epicerie communale ; Four Communal ; Appartements communaux ; Emplois communaux ; Bar/Restaurant communal sur la Place du Village ; Bibliothèque/Médiathèque municipale d'Ascros, et Association Ascrothèque ; CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif ; Requête de Monsieur Claude RAYBAUD ; Requête de M. Yves JUGLARIS - Président de la Société de Chasse d'ASCROS ; Projets communaux : Jardin d'enfants, ... ; Stationnement et Environnement ; Bassin d'eau potable d'Ascros et SIVOM de Rourebel ; Assainissement - station d'épuration et 2^{ème} tranche raccordement de Sainte-Anne ; Voiries communales 2016 et 2017 ; CAT-NAT 2016 ; SDEG ; Ferme Thérapeutique d'Ascros, et Association partenaire ISATIS ; Divers.
=====

0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Ouverture de la séance par Mr Le Maire, avec un Bonjour de Mr Le Maire à toute la nombreuse Assemblée présente.

Mme Nicole HAMES a été nommée à l'unanimité, Secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, en date du 17/06/17 :

Revoir le point concernant les emplois communaux où il a été mentionné RAS.

Félicitations à Monsieur Charles-Ange GINESY élu à l'unanimité Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

1) Ecole d'ASCROS - RPI :

Rentrée des classes en présence de Monsieur Charles-Ange GINESY et de Monsieur Philippe ROBERT Inspecteur de circonscription.

Le regroupement pédagogique est toujours menacé de fermeture.

Demande de Madame la Directrice de l'école d'ASCROS, Madame Edwina KORESSIOS afin de suivre son conjoint dans un autre département :

-avoir des périodes de travail annualisées : refus de Monsieur l'Inspecteur ;

-avoir une aide administrative en remplacement de Vanessa GASTON : refus de Monsieur l'Inspecteur,

Demande de subvention de Monsieur Eric CEZERAC, Directeur de l'école de LA PENNE pour une classe découverte à PARIS, du 20 au 24 novembre 2017.

Coût total du séjour : 2 800,00 euros,

Participation de la commune d'ASCROS : 500,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

2) Epicerie communale :

Venue de EDF pour résilier le contrat d'électricité de l'épicerie communale.

Monsieur le Maire précise que cette initiative ne vient absolument pas des services de la Mairie contrairement aux « rumeurs ».

Un rendez-vous entre le bureau complet de l'association « LE FOUR A PAIN D'ASCROS » et Monsieur le Maire et ses Adjoints est prévue,

Une rumeur de départ, de Monsieur Jean-Philippe PICQUETTE et Madame Marika BEDOS, vers le village de TOUDON, circule dans la commune ; un courrier RAR sera adressé à l'association afin de connaître leurs intentions réelles et également leur demander de restituer le Four communal à la commune.

3) Four Communal :

Remplacement de la cheminée du Four (tuyau en inox adapté à la réglementation en vigueur et un peu moins haut que l'existant.

4) Appartements communaux :

-Madame Maéva FAVRE, locataire de l'appartement communal 2026, signale une fuite d'eau sur son chauffe-eau. Le nécessaire sera fait.

-L'appartement 2101 à Rourebel est loué pour une période de 2 mois minimum par l'entreprise MCCF chargée de l'entretien des pylones électriques.

-Il a été également signalé que l'antenne collective de l'immeuble communal de Rourebel est à changer ou à réparer (requête de Marion MANDARINO).

-Appartement communal anciennement propriété IBERTI (C138) : Suite à la mise à disposition gracieuse à la commune par Madame Murielle IBERTI, le temps de la réalisation de la vente, la commune d'ASCROS s'est engagée à prendre en charge les taxes locales 2016 :

- Taxe foncière : 179,00 euros,

- Taxe d'habitation : 162,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

5) Emplois communaux:

-Madame la nouvelle sous-préfète Montagne, Gwenaëlle CHAPUIS, a annoncé à Monsieur le Maire la pérennisation des Emplois Aidés (CUI-CAE) pour la commune d'ASCROS ; un appel à candidature sera diffusé dans les communes alentours.

-Problème d'insatisfaction persistante concernant Monsieur Jean-Christophe LENTINI, lecture faite devant l'Assemblée d'une pétition.

-Monsieur Yann BECCARIA relate le fait qu'il n'y a pas d'entretien suivi au Hameau de Rourebel.

La CCAA propose un contrat de mise à disposition de personnel de la communauté de communes afin que Madame Sophie DAUMAS, ATSEM à l'école d'ASCROS, récupère ses heures perdues suite au retour à la semaine de 4 jours. Une convention sera passée auprès de la CCAA.

Vote : Pour, à l'unanimité

6) Bar - Restaurant Communal d'ASCROS :

Beaucoup de doléances émanent relatant une certaine insatisfaction.

Un rendez-vous sera pris avec Monsieur José CARUSO, gérant, et Monsieur le Maire et les Adjointes afin de mettre les choses au point ;

Suite à ce rendez-vous, un courrier RAR sera adressé à Monsieur CARUSO afin d'acter les demandes et les attentes de la municipalité et de la population.

Prévoir la mise en place d'un plan d'évacuation et de détecteurs de fumées dans le Bar et le Restaurant.

7) Bibliothèque - Médiathèque Municipale et association ASCROTHERQUE :

-Demande de subvention au Conseil départemental par Monsieur Charles PACCINO, Président de l'ASCROTHERQUE, concernant le concours de Pétanque du 25/06/2017 ; les pièces complémentaires demandées ont été adressées au Conseil Départemental.

-Demande de subvention par Monsieur Charles PACCINO, Président de l'ASCROTHERQUE, pour les « Fêtes Médiévales à ASCROS » le 8 Juillet 2018, avec le concours de l'association d'ENTREVAUX (04), auprès du Conseil Départemental 06 et le Conseil Régional PACA.

Ces deux demandes de subvention sont soutenues par la commune d'ASCROS.

Vote : Pour, à l'unanimité

8) CDOS : Comité Départemental Olympique :

Les cours de gymnastique douce dispensés par Madame Chantal MEILLERAND de Brin de sport sont reportés faute d'aménagement réalisé ;

Mise en place des paniers de basket offerts par le CDOS dans la cour de l'école ; Madame Colette BASSI-CARLIN, Conseillère Municipale, est désignée comme référente du CDOS ;

Pour les autres activités sportives, il faut mobiliser d'autres personnes et diffuser d'autres questionnaires afin de connaître les besoins ;

La caravane du sport passera sur la commune d'ASCROS, dans le courant de l'été 2018. Une journée sera organisée avec les écoles du PNR et de la CCAA.

9) Requête de Monsieur Claude RAYBAUD :

Problème de stationnement abusif le long de sa propriété,
Résolu.

10) Requêtes :

Monsieur Yves JUGLARIS - Société de Chasse :

-Monsieur Yves JUGLARIS, Président de la Société de Chasse d'ASCROS, souhaiterait obtenir une subvention communale.

La commune d'ASCROS n'octroie aucune subvention communale aux associations (ou autre...) mais peut adresser un courrier d'appui favorable à l'institution sollicitée.

-Monsieur Nicolas JUGLARIS a été nommé Lieutenant de Louveterie pour la commune d'ASCROS et pour les communes voisines limitrophes.

Monsieur Alain SGARRONI :

Signale la dégradation du mur de soutènement du CD 27, contre sa propriété.

Une expertise sera demandée auprès des services de SDA CIANS VAR pour l'ensemble de la commune concernant tout le mur de soutènement du CD 27, tout le long de la route traversant le village.

Monsieur et Mme Laurent BRIET :

Souhaiteraient acquérir une partie de la parcelle communale D 492 Quartier La Massière ; cette parcelle est incluse dans le périmètre de constructibilité de la Carte Communale.

Demande à suivre par la Commission d'Urbanisme.

Une évaluation financière sera demandée aux services des Domaines.

Requête de Monsieur Ludovic GASTAUD :

Câbles présents sur sa maison, décrampage à prévoir auprès de : ENEDIS, France TELECOM, SDEG.

Demande de modification du branchement de son assainissement au réseau collectif, et positionnement du compteur d'eau en façade de sa maison.

La commune reste dans l'attente de sa demande détaillée pour ces différentes modifications.

11) Projets communaux :

Désignation d'un notaire :

Suite au désistement du Conseil Départemental concernant la rédaction gratuite des actes administratifs au profit des communes, il convient de désigner un notaire attaché à la commune afin de réaliser toutes les transactions immobilières communales, actes réglementaires et conseil. Maître Céline BRUNET-BECK - Notaire à PUGET-THENIERS a été choisie et accepte cette charge.

Vote : Pour, à l'unanimité

Plan de secours communal :

DICRIM ==> Organisme crée pour l'Identification des risques majeurs (inondations, éboulement, feux de forêt...);

Création d'une commission communale référente :

-Monsieur Vincent GIOBERGIA, Maire,

-Monsieur Alain RAYBAUD, Premier Adjoint,

-Monsieur Henri DILMI, Conseiller Municipal,

-Madame Christiane GIOVANNESCHI, Conseillère Municipale ;

Des membres de la population peuvent également se manifester pour être référent.

4 manches à incendie seront récupérées au PC NORD de GILETTE, afin de renouveler le parc incendie, auprès de Monsieur BRIQUETTI.

Jardin d'enfants :

Il a été omis par l'entreprise diligentée de construire les massifs en béton pour visser les socles du matériel ;

Rendez-vous reporté ultérieurement.

Rénovation des Ruines du Château :

Travaux suspendus.

Demander le concours d'un architecte afin d'établir un plan cohérent, à voir avec la Fondation du Patrimoine ;

2ème phase des travaux : une convention sera établie avec la Fondation du Patrimoine.

Maintenance de l'horloge de l'Eglise :

Contrat proposé par l'entreprise BODET CAMPANAIRE - ZA de l'Agavon - Avenue Jean Jaurès - LES PENNES MIRABEAU pour un montant annuel de 220,00 euros HT soit 264,00 euros TTC ;

Vote : Pour, à l'unanimité

Subventions :

Désistement de l'Etat concernant le subventionnement des travaux du Restaurant Communal d'ASCROS.

Conseil Régional PACA :

- Ruines du Château ;
- Tableaux de l'église Saint Véran ;
- Sources communales et jardins partagés ;

Monsieur Renaud Muselier, Président du Conseil Régional PACA s'est excusé de ne pouvoir assister à l'inauguration du Bar-Restaurant Communal d'ASCROS,

Conseil Départemental 06 :

- Restauration du Monument aux Morts ;
- Bâtiment communal (ancienne Mairie) ;
- SDEG : Chemin de la Barma, Caïre de Ville, Hameau des Crottes et Jeu de Boules ;
- Sécurisation rues et chemins communaux par des gardes corps, .

12) Stationnement et Environnement :

Marquage au sol des emplacements de stationnement refait et création d'un emplacement « parking handicapé » parmi les quatre places sur la Place. Un arrêté sera pris pour assurer la réglementation.

Garage de Sainte Anne et nuisance environnementale : un courrier RAR sera adressé à Monsieur Sébastien RAYBAUD, occupant.

Une plainte sera déposée concernant le vol de la remorque NORAUTO acquise en 2007 par la commune.

13) Bassin d'eau potable d'Ascros et SIVOM de Rourebel :

Acquisition par la commune de la parcelle C 333 appartenant à Mme Marika BESANCON par le biais de la SAFER.

Acquisition par la commune d'ASCROS de la parcelle C 328 pour 200 m² d'emprise au sol, appartenant aux hoirs BEREZYIAT, GILLI, LAURENS, RAYBAUD, ROQUEBRUN.

Vote : Pour, à l'unanimité

14) Assainissement - station d'épuration au Village (Fuont Basse) et 2^{ème} tranche de Sainte-Anne :

Demande d'estimation auprès des Services des Domaines (DGFIP) des parcelles C 457 et C 459 appartenant à Messieurs Jean-Claude PASSERON et Yves JUGLARIS. Les travaux de la station d'épuration sont prêts à démarrer.

15) Voiries communales 2016 et 2017 :

- Dotation Cantonale 2016 : 60 000,00 euros ;
- Route de la Barma, planning de l'entreprise COZZI à voir ;
- Dotation Cantonale 2017 :
- Réfection de la toiture du bâtiment communal « Ancienne Mairie ».
- Terrassement sur la parcelle C 865 afin de poser le chapiteau pour les manifestations du « SPORT EST DANS LE PRE ».

16) CAT-NAT 2016 :

Suivi de la situation de la propriété de Mme Véronique GASTAUD - Quartier Les Crottes : Arrêté de Péril imminent toujours en vigueur.

L'assureur communal GROUPAMA prend en charge les parties bâties soit le mur de l'école et le mur de soutènement de l'immeuble communal de Rourebel.

L'Etat devrait prendre en charge une partie des dégâts liés aux mouvements de terrains.

Un rendez-vous est pris avec Mme La Sous-Préfète Montagne, Madame Gwenaëlle CHAPUIS, afin de demander le subventionnement maximum de l'Etat.

Vote : Pour, à l'unanimité

17) SDEG :

La Métropole Nice Côte d'Azur a délibéré afin de se sortir de la compétence du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.

Vote : Pour, à l'unanimité

18) Ferme Thérapeutique d'Ascros et Association partenaire ISATIS :

- La Ferme d'ASCROS organise une fête foraine sur le site de la ferme à Fuont de la Vie le mercredi 4 octobre 2017.

- Travaux de la chambre 33 : relancer la CCAA afin qu'elle relance l'assurance Dommage Ouvrage AXA. La commune reste toujours en attente de l'accord de l'expert et du chèque de remboursement des travaux.

19) Divers :

- Salon des Maires :

Pour la première fois dans les Alpes-Maritimes, MANDELIEU accueille le salon des Maires le vendredi 22 septembre 2017.

- Congrès des Maires :

Le congrès des Maires 2017 se déroulera à PARIS du 20 au 23 novembre les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par la commune d'ASCROS.

Vote : Pour, à l'unanimité

Sur les conseils de notre assureur GROUPAMA, il est nécessaire de poser un extincteur et détecteur de fumée dans la cage escalier (partie commune) de l'immeuble C 140.

Monsieur Charles PACCINO, Syndic bénévole, en sera informé.

- Requête de M. Cedric DABBENE concernant la mise en place d'un panneau routier d'indication, Lieu-dit « STRECH »,
Une demande sera formulée auprès de M. THIOME à SDA CIANS VAR.

Courrier de remerciement adressé à M. Eric CIOTTI, Président du Conseil Départemental, pour son intervention à titre exceptionnel par les services de la DFCI concernant l'entretien de la route Agricole.

Demande de passage sur la commune de la superette ambulante tenue par Mme Stéphanie DEREU.

Remerciement chaleureux de Maître Christian SCOLARI et Madame, pour l'accueil qu'il a eu lors de la fête de la Saint Donat et son hébergement au gîte communal (C138). Remise d'un chèque de 200,00 euros (don à la commune d'ASCROS).

Remerciement de Madame et Monsieur GILDONI pour leur mariage sur la commune d'ASCROS ;

Remerciement de Madame et Monsieur MALVA à l'occasion de leur mariage ;

MOTO CLUB DE GRASSE : un passage de motos anciennes est organisé le 24 septembre 2017 de 11 h 30 à 13 h 30, un rafraîchissement sera offert aux coureurs.

Suite au déluge meurtrier causé par l'ouragan Irma dans les Antilles Françaises, la commune d'ASCROS fait un don de 100,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 18 heures 30, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA**

